

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 135

présenté par

M. Matras, Mme Trisse, M. Thiébaud, Mme Pitollat, Mme Brulebois, M. Bois,
Mme Vanceunebrock, M. Rudigoz, M. Pellois, M. Testé, M. Martin, Mme Sarles, M. Claireaux,
M. Paluszkiewicz et Mme Bono-Vandorme

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 44 TER, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.